

Fabricant:

ATG Hand Care (Pvt) Ltd.
 Spur Road 7- IPZ Phase 2
 Katunayake
 Sri Lanka
 Tel: +94 11 48 38 900
 Fax: +94 11 22 53 887
 info@atg-glovesolutions.com

adresse de contact dans l'UE:
 Heilbronner Str. 150
 70191 Stuttgart
 Allemagne

Importateur:
DIFAC SAS
 2 rue des Hérons
 67960 ENTZHEIM
 France
 Tel: +33 3 88 78 96 78
 Fax: +33 3 88 78 44 99
 epi@difac.com

CONDITIONNEMENT

12 Paires de gants

Ne pas vendre séparément. Si un distributeur décide de vendre ces gants séparément ou par lots plus petits, il lui incombera de fournir les informations légales et les instructions d'utilisation.

Les instructions d'utilisation sont disponibles sur notre site Web :
www.atg-glovesolutions.com

MaxiDex®



HANDCARE™
 GARANTIS SANS RISQUE
 POUR LA PEAU



TESTÉS DERMATOLOGIQUEMENT PAR
 LA SKIN HEALTH ALLIANCE



CONFORMES À LA
 RÈGLEMENTATION REACH



PRÉLAVÉS AVANT CONDITIONNEMENT



www.atg-glovesolutions.com

www.atg-glovesolutions.com



www.atg-glovesolutions.com



0598 Cat. III
EN Catégorie III -
Risques élevés/
mortels

CONFORMITÉ

ATG® déclare par la présente que ce type d'EPP est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable, le **règlement (UE) 2016/425**, et aux normes harmonisées pertinentes (EN). La documentation technique peut être consultée sur notre site Web <http://www.atg-glovesolutions.com> et la déclaration de conformité UE est disponible à l'adresse Web suivante <http://www.atg-glovesolutions.com/ce>.

LISTE TYPE ET VALEURS DE PERFORMANCE

Attestation(s) d'examen EU délivrée(s) par :

TÜV Rheinland LGA Products GmbH (i.d. 0197), Tillystraße 2, 90431 Nürnberg, Germany

Type	Taille	Normes harmonisées / Niveau
MaxiDex® 19-007	6-11	EN ISO 21420:2020 EN 388:2016+A1:2018 - 3111A EN ISO 374-1:2016+A1:2018 - Type C EN ISO 374-5:2016 - VIRUS

Cet EPP est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité - module D – en fonction de l'assurance qualité du processus de production sous la supervision de l'organe notifié : SGS FIMKO OY (0598) P.O.Box 30 (Särkkinienkatu 3), 00211 Helsinki, FINLAND

UTILISATION

Gant étanche aux liquides pour les travaux mécaniques, doté d'une protection supplémentaire contre les virus et les bactéries.

Les valeurs de performance mécanique font référence à la paume de la main. La protection antivirale et antibactérienne s'applique à l'ensemble du gant.

ATTENTION

Ne pas utiliser ces gants pour vous protéger de bords ou de lames dentés ou d'une flamme nue. Les gants ne doivent pas être portés s'il existe un risque d'échappement dans des pièces mécaniques en mouvement.

Si vous travaillez avec des produits chimiques, assurez-vous que le pictogramme de protection contre les produits chimiques est imprimé sur les gants et que les gants sont adaptés au produit chimique auquel vous êtes exposé. Pour plus d'informations sur les niveaux de perméation chimique, rendez-vous sur www.atg-glovesolutions.com. Il protège contre la pénétration de l'eau, absorbe la sueur et résiste à la pénétration bactérienne / virale. La résistance aux liquides (pénétration) a été évaluée sur des échantillons dans des conditions de laboratoire et ne porte que sur ces échantillons.

Chimique	CAS-Nr.	Perméation (délai)	Dégénération (DR)	Écart standard (SD)
K - Hydroxyde de sodium 40%	1310-73-2	6 (>480 min)	-7%	10%

Dégénération: Peut altérer une ou plusieurs des caractéristiques des gants en raison d'un contact avec un ou des produits chimiques. **Pénétration:** Le passage d'un produit chimique et/ou micro-organisme à travers des matières poreuses, des coutures, des petits orifices ou d'autres imperfections présentes dans la matière du gant de protection au niveau non moléculaire. **Perméation:** Passage d'un produit chimique à travers la matière du gant de protection au niveau moléculaire.

Ces informations ne reflètent pas nécessairement la durée de protection réelle sur le lieu de travail et ne fait pas la différence entre les mélanges et les produits chimiques purs. La résistance chimique a été évaluée dans des conditions de laboratoire à partir d'échantillons prélevés au niveau de la paume uniquement et ne vaut que pour le produit chimique testé. La résistance peut être différente si la substance chimique est dans un mélange. Il est recommandé de vérifier si les gants conviennent à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus, car les conditions de température et d'abrasion existant sur le lieu de travail peuvent différer de celles du test.

Lorsqu'ils sont usés, les gants de protection peuvent s'avérer moins résistants aux produits chimiques dangereux en raison des modifications de leurs propriétés physiques. Les mouvements, les accros, les frottements et les dégradations causées par le contact chimique, notamment, peuvent réduire de manière significative la durée de vie réelle des gants. Pour les produits chimiques corrosifs, la dégradation est sans doute le facteur le plus important à prendre en considération à l'heure de choisir des gants résistants aux produits chimiques. Avant utilisation, vérifiez que les gants ne présentent ni défaut ni imperfection. Après utilisation ou contact avec des substances dangereuses, les gants doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Lors de la manipulation de produits chimiques, les gants sont destinés à un usage unique !

Enfiler les gants: Lavez et séchez complètement vos mains avant d'enfiler les gants. Avant toute utilisation, examinez les gants pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection. Évitez de porter des gants endommagés, usés ou souillés (également à l'intérieur) de toute substance qui pourrait irriter ou infecter la peau et pourrait causer des dermatites. En présence d'une dermatite, il est impératif de consulter un médecin ou un dermatologue. Assurez-vous qu'ils sont bien ajustés. **Retirer les gants:** Lorsque vous retirez les gants, placez le bout de vos doigts dans la paume de l'autre gant. Retirez presque entièrement le gant. Faites la même chose pour l'autre main. Lorsque les deux gants sont quasiment enlevés, remuez les deux mains pour finaliser l'opération.

Après usage nettoyez les gants avec un tissu sec pour enlever tous les contaminants. S'ils doivent être réutilisés, assurez que la doubleur interne puisse sécher avec facilité.

Les gants peuvent être lavés selon les instructions d'entretien figurant dans ces recommandations d'utilisation. **Pour vous préparer contre les virus ou les bactéries, ne touchez pas la partie extérieure du gant quand vous le retirez.**

Pour de plus amples informations sur le choix, l'utilisation et les performances des gants, veuillez contacter ATG® (info@atg-glovesolutions.com) ou le fournisseur des gants.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



EN ISO 21420:2020

Exigences générales
(classe de risque, taille, marquage, étiquetage, etc.)
Informations fournies par le fabricant dans la notice destinée à l'utilisateur.



ABCDEF

EN 388:2016+A1:2018

Risques mécaniques
A : Résistance à l'abrasion - nombre de cycles (Niveau 0-4)
B : Résistance à la coupe par lame - Test de coupe - Indice (Niveau 0-5)
C : Résistance à la déchirure - N (Niveau 0-4)
D : Résistance à la perforation - N (Niveau 0-4)
E : Résistance à la coupe TDM selon ISO 13997 - N (Niveau A-F)
F : Protection contre les chocs selon la norme EN 13594:2015 - O/N(P=DUI)



Type*

EN ISO 374-1:2016+A1:2018

Gants de protection contre les risques liés aux produits chimiques dangereux.
Gants de protection formant une barrière protectrice contre les produits chimiques dangereux.
*Type A - La perméation atteint au minimum le niveau 2 par rapport à au moins six produits chimiques de test.
*Type B - La perméation atteint au minimum le niveau 2 par rapport à au moins trois produits chimiques de test.
*Type C - La perméation atteint au minimum le niveau 1 par rapport à au moins un produit chimique de test.

Perméation – niveaux / Level of performance

0	1	2	3	4	5	6
<10min	>10min	>30min	>60min	>120min	>240min	>480 min



VIRUS

EN ISO 374-5:2016

Gants de protection contre les micro-organismes
Gants de protection formant une barrière protectrice contre les agents microbiologiques. **Testés contre les virus et les bactéries.**



Date de production

MM/AAAA



Date d'expiration

MM/AAAA

Des valeurs plus élevées indiquent une meilleure protection/résistance. Il ne faut pas confondre la résistance à la perforation avec le transpercement causé par des pointes fines ou des aiguilles.

CONSTITUANTS / ALLERGIES

Certains gants sont susceptibles de contenir des constituants connus pour causer des allergies chez les sujets sensibles qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.

SI VOUS SOUHAUTEZ DAVANTAGE D'INFORMATIONS SUR LES SUBSTANCES ALLERGIQUES POTENTIELLES PRÉSENTES DANS NOS GANTS, Veuillez CONTACTER ATG® OU VOTRE REVENDEUR LOCAL.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Stockage/Nettoyage: Conserver les gants dans leur emballage original dans un endroit frais et sec. Protéger de la lumière directe du soleil, de la chaleur, de la flamme nue et de l'ozone. Les gants peuvent être lavés en lave-linge à 40°C avec un détergent standard (3 lavages). Lors de la manipulation de produits chimiques, le gant doit être jeté après utilisation.

Les gants peuvent être utilisés jusqu'à la date d'expiration mentionnée sur le gant. La durée de vie du gant utilisée dépend du port et de l'abrasion. Vérifiez que les gants ne présentent pas de fuite.

Élimination/Déchets:

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Les éliminer en respectant la réglementation locale (l'autorité municipale) en vigueur en la matière. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

GARANTIE / LIMITES DES DOMMAGES

ATG® garantit que ce produit est conforme aux spécifications standard d'ATG® à la date de livraison aux distributeurs agréés. Sauf dans la mesure où cela est interdit par la loi, cette garantie remplace toute autre garantie, y compris toute garantie de convenance à un usage particulier et la responsabilité d'ATG® se limite au prix d'achat du produit en question. Les acheteurs et les utilisateurs de ce produit sont réputés avoir accepté les modalités de cette limite de garantie, dont les termes ne peuvent pas être modifiés par quelque accord verbal ou écrit que ce soit.